



**BULLETIN D'INSCRIPTION (UTILISER UN BULLETIN PAR PARTICIPANT)**

A retourner à : HYPREVIA FORMATION - Impasse Aire Rolland BP 29 56920 NOYAL-PONTIVY  
par fax au **+33 (0)2 97 38 23 23** ou par mail à : [nonnilon.hypréviaformation@gmail.com](mailto:nonnilon.hypréviaformation@gmail.com)

**Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.**

<u>PARTICIPANT</u>	<u>ENTREPRISE OU ORGANISME</u>
Nom :	Raison sociale :
Prénom :	Adresse :
Fonction :	CP : Ville :
E-mail :	Tél : Fax :
Date de naissance :	Siret :
	Personne en charge du dossier :
	E-mail :
	Personne signataire des conventions :

**SESSIONS** (merci de cocher la session à laquelle vous vous inscrivez et de noter les dates retenues)

Toutes les formations se dérouleront à l'adresse : **PA Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY**

(1) L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler les sessions si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.

Formation (1)	Durée	Dates retenues
Formation initiale SST	2 jours	
MAC SST	1 jour	
Préparation à l'habilitation électrique pour personnel « non électricien » – Initiale	2 jours	
Préparation à l'habilitation électrique pour personnel « non électricien » – Recyclage	1,5 jour	
Préparation à l'habilitation électrique pour personnel « électricien » – Initiale	3 jours	
Préparation à l'habilitation électrique pour personnel « électricien » – Recyclage	1,5 jour	
Etre certifié « Acteur PRAP »	2 jours	
Membres du CHSCT	3 jours	
La bientraitance dans le cadre des interventions à domicile	2 jours	
Etre certifié « Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile » (APS ASD)	3 jours	
Affûtage et affilage du couteau	2 jours	
Corps étrangers et nuisibles	1 jour	
HACCP	2 jours	
Se préparer à l'audit externe	2 jours	

**PARTIE A REMPLIR SI LA FACTURE EST LIBELLEE AU NOM DE L'ORGANISME COLLECTEUR (OPCA)\***

OPCA :

Adresse :

Nom et coordonnées du correspondant formation (si vous les connaissez) :

\* L'entreprise s'engage à s'assurer de la prise en charge financière de la formation auprès de son OPCA avant l'intervention d'Hyprévia Formation. A défaut, l'entreprise sera facturée du montant total de la formation.